

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Salle des Mariages le VENDREDI 04 JUIN 2021 A 19H00, sans public.

Affiché le 31 Mai 2021
Le Maire,



Philippe BRANCHE

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- **Intercommunalité :**
 - ↳ Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération Arlysère.
 - ↳ Création d'une entente intercommunale pour la gestion de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de La Bâthie.
- **Finances communales :**
 - ↳ **Budget Général :**
 - ↳ Inscriptions de recettes – Ouverture de crédits supplémentaires – Transferts de crédits.
- **Ressources Humaines :**
 - ↳ Emplois jeunes Eté 2021.
 - ↳ Création d'un emploi permanent pour le service de la Cantine Scolaire, à compter du 1^{er} Septembre 2021.
 - ↳ Approbation du tableau des emplois de la collectivité à compter du 1^{er} Septembre 2021.
- **Forêt communale :**
 - ↳ Travaux sylvicoles parcelle 44 – Programme Sylv'ACCTES – Demande de subvention.
 - ↳ Convention de groupement de commande entre l'Office National des Forêts et la Commune de Cevins.
- **Vignoble – Développement du site :**
 - ↳ Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération Arlysère.
 - ↳ Demande de subvention au Conseil Savoie Mont Blanc.
- **Questions diverses**